

N° 366 | JUIN | 2019

36 000 COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

ACTUALITÉ

École de la confiance



DOSSIER

MSAP : LE RISQUE D'UNE ANNONCE DE FAÇADE

FENÊTRE SUR

L'accessibilité aux maternités

SOMMAIRE

BRÈVES 3

DOSSIER 5

MSAP : le risque d'une
annonce de façade

ACTUALITÉS 11

Loi Mobilité, Wifi4EU,
Écoles, Communes
Nouvelles

RÉSEAU 14

Citoyenneté, Trophées des
maires, Intercommunalité

FENÊTRE SUR 17

Les maternités,
un service de proximité

Photo de Une : ©Adobestock

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

CONTACTEZ L'AMRF
AU 04 37 43 39 80

OU PAR COURRIEL AMRF@AMRF.FR
ET RETROUVEZ-NOUS SUR



@Maires_Ruraux

@mairesrurauxamrf



ÉDITO

@defibrillators

VANIK BERBERIAN
Président AMRF

Agenda Rural avez-vous dit ?

Nous l'avions demandé avec insistance en lieu et place d'une loi cadre pour les territoires ruraux qui ne recevait pas l'assentiment du Président de la République. Mme Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, chargée par le Premier ministre de ce dossier, a installé un groupe de travail qui est assidument à l'œuvre. Les auditions d'organismes et de personnes qualifiées se succèdent à un rythme soutenu. Espérons néanmoins que la montagne n'accouche pas, une nouvelle fois, d'une souris, comme cela a souvent été le cas ces trente dernières années.

Se pose donc sérieusement la question de la méthode utilisée. La qualité du diagnostic est primordiale. Il serait très risqué de vouloir se contenter de l'élaboration d'un simple catalogue de bonnes pratiques à dupliquer, comme si les territoires ruraux en souffrance n'auraient simplement pas été en mesure de les appliquer, faute de qualité intellectuelle suffisante pour les comprendre. Non, il faut bien identifier les causes de ces difficultés et les raisons, et parmi celles-ci une approche plus technocratique que politique dont il faut impérativement se délester. De même qu'il faudra faire l'effort de s'extraire de certains dogmatismes bien ancrés dans les funestes loi NOTRe et MAPTAM qui consistent à voir comme unique réponse, le transfert obligatoire des compétences aux intercommunalités, ou la prescription de gaz hilarants pour redonner du baume aux cœur des ruraux en mal de perspectives.

Qu'on ne fasse pas aux maires ruraux le mauvais procès de n'être que des élus insatisfaits chroniques comme certains se complaisent à nous définir. La lucidité que nous revendiquons nous permet de percevoir aussi bien l'ombre que la lumière.

Oui, il y a vraiment un risque, les mêmes causes produisant les mêmes effets, de reproduire, faute d'imagination, les mêmes erreurs que par le passé. A contrario Il faut faire davantage confiance aux acteurs de terrain et les laisser libres d'agir sans entraves inutiles, concevoir de nouveaux modes de relations des collectivités entre elles, et inventer de nouveaux rapports entre les collectivités et l'État. La cohésion des territoires, la reconnaissance de la ruralité comme nouvel espace de développement en phase avec les besoins de nos concitoyens et, sans être exhaustif, des engagements précis concernant la santé, la mobilité, la scolarité, la dématérialisation... C'est aussi l'opportunité de faire coïncider la ruralité avec les grands enjeux fondamentaux d'équilibre et de cohésion des territoires, de transition écologique et de mutation sociétale...

Les résultats des élections européennes que nous venons de connaître rappellent avec une évidence cruelle qu'il serait très risqué de décevoir une fois encore les demandes légitimes des habitants des territoires ruraux. Ne prenons collectivement pas le risque de repousser l'Agenda rural aux calendes grecques...

Il devrait y avoir, sur ce sujet au moins, un véritable consensus pour l'action.

36 000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE N° 366 JUIN 2019

Édité par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87
amrf@amrf.fr

Fondateurs : Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour, Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud

Rédaction : 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Directeur de la rédaction : Cédric Szabo

Rédaction en chef : Julie Bordet-Richard et
Pierre-Marie Georges

Ont collaboré à ce numéro : Evelyne Combier,
Adrien Roussot

Impression : Imprimerie IPS • Dépôt légal :
2^e trimestre 2019 • CPPAP 0621 G 84400 •
ISSN : 0245 - 3185

Comité de rédaction : Marie Jeanne Béguet,

Dominique Bidet, John Billard, Jean-Paul Carteret,
Guy Clua, Dominique Dhumeaux, Michel Fournier,
Nadine Kersaudy, Louis Pautrel, Luc Waymel

Relation abonnés - Réseau : Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr

Abonnements : Adhérents 19 €, Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y



Le Gland d'Or

Palme d'or pour la préfecture des Alpes- Maritimes

Alors que les maires ruraux ont décidé de jouer l'apaisement en décidant de ne pas boycotter la transmission des résultats aux préfectures pour dénoncer le retrait de l'État dans les territoires, celle des Alpes-Maritimes s'est à l'inverse distinguée en exerçant une pression indigne sur les élus locaux.

Les services du préfet Bernard Gonzales ont en effet jugé bon de donner des consignes strictes aux maires concernant l'acheminement des documents électoraux (procès-verbaux, listes d'émargement et pièces annexes) à la brigade de Gendarmerie la plus proche en des termes peu respectueux de la responsabilité des maires : « *Dès la fin des opérations de dépouillement et de comptage, qui ne devrait pas excéder deux heures après la clôture du scrutin, je vous invite à contacter l'officier de Gendarmerie en charge de la collecte, afin de le prévenir du départ de votre commune et par la même de votre prochaine arrivée à la brigade de Gendarmerie* ».

Si cela ne suffisait pas, le « flicage » se double d'une sommation à signer un accusé de réception selon lequel « *la commune s'engage à déposer les procès-verbaux des opérations électorales, les listes d'émargement et les pièces annexes à la brigade de Gendarmerie* » ; et de relancer les communes qui ne l'auraient pas fait en des termes qui fleurent bon l'intimidation : « *[notant] votre souhait de ne pas nous retourner l'accusé réception [...] vous avez oralement déclaré que ces documents seront bien transmis à la Gendarmerie selon le circuit acté, [vous remerciant] de me confirmer que vous transmettez bien les résultats électoraux le soir du scrutin* ».

Pis, faisant fi de l'expérience des maires à organiser le bon déroulement des scrutins dans leur commune, la préfecture a jugé utile d'organiser une répétition générale le 21 mai, soit un mardi, en journée. S'il est toujours bon de faire ce type de répétition, une préfecture soucieuse du travail des élus devrait savoir que les mairies des communes rurales ne sont pas ouvertes tous les jours et que les horaires proposés en journée correspondent à des moments où les élus qui sont encore en activité ne peuvent pas toujours répondre aux attentes de l'Administration.

« Transmettre » implique l'idée d'une relation de confiance entre l'émetteur et le receveur. Or, l'excès de zèle de la préfecture des Alpes-Maritimes n'est pas de nature à conforter l'idée d'une Administration sensible aux réalités du quotidien des élus ruraux...

ILS OU ELLES ONT DIT*

« Il revient à l'État de garantir l'équité entre les territoires, en donnant plus à ceux qui en ont besoin et en disposant d'organisations appropriées au plus près des réalités ».

Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation
nationale.

« Ce texte [ndlr sur l'école] a été concerté avec les associations d'élus, notamment l'Association des maires ruraux de France. Si nos collègues de l'Assemblée nationale en avaient fait autant, peut-être aurions-nous évité tous ces psychodrames ! ».

Max Brisson, sénateur des
Pyrénées-Atlantiques.

« En tant que président de la commission de l'Aménagement du territoire, je regrette souvent que les politiques publiques ignorent la dimension territoriale ».

Hervé Maurey,
sénateur de l'Eure.

« Je crois que nous regagnerions la confiance des élus locaux si nous leur envoyions des signes d'une volonté de replacer la commune au cœur de la définition de la carte scolaire et des moyens attribués à nos écoles ».

Céline Brulin, Sénatrice
de la Seine-Maritime.

*Citations extraites de la discussion au Sénat du Projet de loi « Pour une école de la confiance » le 14 mai 2019.

25%

Entre 2000 et 2016, un quart des exploitations agricoles ont disparu. Et aujourd'hui, un quart des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans.

Dans le même temps, les sociétés exploitent désormais près des deux tiers de la surface agricole utile et 12 % des exploitations en grandes cultures sont intégralement exploitées par des sociétés de prestation de service.

Selon la SAFER, c'est le signe d'une remise en cause sans précédent du modèle français de l'agriculture familiale, qui impacte l'avenir des territoires ruraux et leur capacité à agir et à choisir leur évolution.

Plus d'informations : www.safefr.fr

L'action du mois

LE WIKI DES MAIRES

Base de loisirs et port miniature dans les Pyrénées

Présentation de l'initiative

« Autour d'un petit lac, nous avons créé une base de loisirs pour enfants de moins de 12 ans. Couplée à une aire de camping-cars, cette base est aussi le départ de deux chemins de randonnées »

Objectif

Aménager ce lac, attirer des touristes et rendre le village plus accueillant. Cette opération étant couplée avec l'aménagement du centre-bourg.

Déroulement

Nous avons été conseillés par le CAUE pour l'aménagement paysager et avons obtenu des financements de l'État (DETR)

Résultat

1200 camping-cars par an, 1000 entrées payantes au lac, et 1000 visiteurs non payants (seul le port est payant) ce qui attire des familles. Le village est passé de 130 hab. en 2000 à 250 aujourd'hui. Nous continuons à développer la base avec la création d'un parcours de découverte de la flore.

Coût du projet

17 millions d'euros

Financements

DETR, Réserve parlementaire

Commune

Auzas (31)

Nom du maire

René Savelli

wikidesmaires-amrf.fr

Merci la loi NOTRe !

Discours du Président de la République le 25 avril :

« Je souhaite que nous puissions ouvrir un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire. Les Français ont confiance dans leurs élus locaux et ce nouvel acte de décentralisation doit [...] garantir des décisions prises au plus près du terrain ».

Discours du Premier ministre le 30 avril : « Nous devons [...] prévoir des dispositions permettant de faire disparaître ce que les maires et les élus locaux connaissent bien, ce que nous appelons les irritants de la loi NOTRe, c'est-à-dire tous les sujets qui sont devenus des impossibilités de fonctionnement ou des restrictions dans les libertés des communes dans leur fonctionnement quotidien ».

Après les paroles, des actes...?

 campagnol.fr

LE SITE INTERNET DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



BOUXURULLES, le site du mois

La commune de Bouxurulles, dans les Vosges (170 habitants), a récemment mis en ligne son nouveau site : <https://bouxurulles.fr/>

Grâce à la simplicité d'utilisation et à la richesse des possibilités de la plateforme Campagnol.fr, elle a pu personnaliser son site comme elle le souhaitait. Le recours à l'assistance téléphonique lui a permis d'optimiser les fonctionnalités et services à disposition, et de réaliser son site en moins de deux semaines.



MSAP : LE RISQUE D'UNE ANNONCE DE FAÇADE

En dégainant son concept de « Maison France Services », le Président de la République prend le risque de ripoliner la façade d'un dispositif déjà existant sans apporter de réponses concrètes à la nécessité d'améliorer l'accès des ruraux aux services publics. Retour en chiffres et en expériences sur le fonctionnement des Maisons de services au public (MSAP) et leurs perspectives d'évolution.

Faisant mine de s'appuyer sur l'exemple canadien, Emmanuel Macron a annoncé vouloir « mettre en place cette maison qui s'appellerait "France service" où, dans chaque canton, on pourrait avoir un lieu où serait regroupé l'accueil pour le public de services de l'État, [et où] on propose aux collectivités locales et à tous les opérateurs d'y être aussi présents ». Sauf que ces maisons portent déjà un nom : elles s'appellent Maisons de services au public (MSAP) et leur existence a été consacrée par la loi du 12 avril 2000.

Renforcer l'existant et accompagner les créations

Bien entendu, il y a urgence à répondre à l'éloignement croissant des services pour les populations vivant en milieu rural, comme cela a été exprimé dans les cahiers des doléances et de propositions.

Ce manque de proximité des services publics et le sentiment d'abandon de certains habitants, notamment dans les zones rurales, expliquent l'accueil plutôt froid exprimé par les maires adhérents à l'AMRF qui y ont vu un effet trompeur. Niant que les MSAP existent depuis plusieurs années (le ministère reconnaissant lui-même qu'elles « ont été victimes de leur succès » pour justifier du fait que les fonds soient aujourd'hui insuffisants, tel que le relève un récent rapport de la Cour des comptes), Emmanuel Macron donne l'impression de faire du neuf avec du vieux. Pire, l'échelle cantonale, présentée comme la nouvelle référence, peut même apparaître comme un recul en la matière, tant la superficie des cantons ne correspond pas aux enjeux de proximité en milieu rural (voir ci-après), et signer la méconnaissance de l'exécutif des réalités rurales. Pourtant, les exemples de ce dossier

montrent bien toute la pertinence de cet outil qui apporte de nombreuses réponses localement et dans lequel les collectivités se sont fortement engagées en les finançant à hauteur de 50 %. Mieux, les MSAP sont souvent le symbole de la capacité d'adaptation des espaces ruraux, qui pratiquent depuis longtemps diverses formes de mutualisation pour répondre aux besoins de leur population. Les MSAP qui fonctionnent sont en effet

**LES MSAP
QUI FONCTIONNENT
SONT CELLES QUI ONT SU
NE PAS SE LIMITER À LA
FORMULE DU GUICHET
DÉMATÉRIALISÉ**

celles qui ont su ne pas se limiter à la formule du guichet dématérialisé en coordonnant l'installation d'acteurs divers, des services de l'État en passant par des professions libérales et des associations. A l'inverse donc d'une mécanique descendante et normative, c'est la mutualisation des énergies et des compétences qui permet une offre de services de qualité.

L'enjeu de la qualité du service

Derrière les annonces de façade, c'est en effet la question du déploiement opérationnel du soutien aux MSAP qui se fait attendre (voir chronologie ci-après). Si le message du Président de la République peut permettre aux opérateurs nationaux de réviser leur stratégie en s'engageant plus fortement dans ce dispositif, le CGET préconise de revoir à la hausse les objectifs qualitatifs, rejoignant en cela nombre d'élus qui se battent pour ne pas faire de leur MSAP une coquille numérique dépourvue d'accompagnement humain. Les exemples de mutualisation entre diverses activités, notamment à visée économique comme l'installation de professions libérales ou le déploiement d'une offre de coworking, selon la logique des tiers-lieux, apportent leur lot de réussites (voir les exemples développés dans le dossier). Or, s'il a bien annoncé son intention de faire basculer une partie des fonctionnaires de l'appareil d'État vers « le terrain », Emmanuel Macron n'a donné aucune précision budgétaire susceptible de consolider ces MSAP. Parallèlement et conjointement, les enjeux liés à l'inclusion numérique sont aussi au centre de ce chantier. Alors que 13 millions de Français sont en difficultés avec le numérique, le renforcement de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches doit maintenant être au cœur du renforcement des MSAP d'une part, mais aussi de toute la chaîne administrative de proximité qui permet de limiter l'impact de l'inégalité des habitants devant la mobilité.

Jouer la complémentarité avec les mairies

Certifier les compétences des secrétaires de mairie dans le domaine de la médiation numérique serait une étape essentielle à la reconnaissance du rôle des mairies comme premières solutions à l'accompagnement des citoyens en difficulté, en favorisant l'équipement des communes en matériel. Lors d'un déplacement dans une MSAP en Dordogne, Emmanuel Macron affirmait lui-même que « *c'est en jouant collectif qu'on peut remettre de la République partout* ». C'est pourquoi l'AMRF rappelle que la vraie maison de service public existe déjà : c'est la mairie. Plus

tôt que de recréer une nouvelle centralisation autour de la MSAP, il y a matière à privilégier une logique de coordination en s'appuyant sur les fonctionnaires et les élus au contact des 22 millions de ruraux. Renforcer les moyens humains des MSAP en mutualisant leurs relations avec les communes offrirait, d'une part, la possibilité de mieux orienter l'utilisateur, mais aussi l'opportunité de faire que l'opérateur puisse se déplacer à la rencontre des habitants. Cette coordination avec les mairies permettrait de dessiner un paysage apaisé de l'accès aux services publics en privilégiant une logique de réseau. Comme souvent, l'impasse de la concurrence territoriale instaurée par la loi NOTRe se fait au détriment de la demande des élus qui, comme leurs habitants, sont à la recherche de souplesse pour éviter les concurrences inutiles et favoriser les coordinations. ■

7 dates

2000

Création des MSAP : démarrage assez lent, puisqu'on en dénombre seulement 320 en 2013.

Fort développement des MSAP sous la houlette du ministère de l'Égalité des territoires.

2014

Début 2018

On compte plus de 1300 MSAP dont 1200 dans l'espace rural. Environ 600 sont portées par une collectivité, 200 par une association et 500 par La Poste.

Arrêt du développement, la faute à un budget annuel de 62 millions d'euros (dont 25 % de l'État) pensé pour 1000 MSAP. Jacques Mézard signe alors une série d'« engagements pour améliorer les MSAP »

MI-2018

Mars 2019

Jacqueline Gourault, annonce avoir demandé au gouvernement de développer 500 MSAP de plus.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'accès aux services déplore que les MSAP n'aient jamais fait l'objet d'une analyse précise

Avril 2019

Fin Avril

Emmanuel Macron formule le vœu qu'environ 2 000 maisons de cette nature voient le jour d'ici à la fin du quinquennat.

**LA VRAIE MAISON DE SERVICE PUBLIC
EXISTE DÉJÀ : C'EST LA MAIRIE**

Éléments de cadrage

Le canton est tout, sauf un gage de maillage territorial

Si la question de la « bonne échelle » territoriale est une notion centrale pour répondre aux besoins exprimés par les populations et appréhender l'efficacité des services rendus par une MSAP, le choix du canton laisse songeur, tant il est, dans sa définition, l'antithèse d'un maillage de proximité.

Simple mégarde dans le maelstrom des annonces présidentielles, ou signe d'une déconnexion d'avec les réalités rurales de la part des conseillers du Président, il est utile de rappeler que le canton est aujourd'hui une échelle encore moins structurante que celle des nouveaux EPCI, dont beaucoup fustigent déjà le gigantisme. Certes, en apparence, les 2054 cantons français sont en nombre une variable plus fine que celle des 1224 intercommunalités, mais en superficie ceux-ci couvrent un espace rural beaucoup plus vaste que celui des EPCI. En somme, la distance pour un habitant du rural avec son chef-lieu de canton est plus grande que celle d'avec le siège de son intercommunalité.

La raison est simple, et il est difficile de croire qu'elle ait échappé au Président : lors du redécoupage des cantons en 2014, le juge constitutionnel a retenu le critère « essentiellement » démographique, privilégiant la prise en compte du nombre d'habitants sur

tout autre critère.

Le critère démographique, en plus de pénaliser durablement la représentation des citoyens ruraux, donne la preuve qu'il passe à côté du sujet de l'égalité des territoires, tel que les citoyens ont pu l'exprimer récemment.

CANTONS				EPCI			
	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Population		Nombre de communes	Superficie (km ²)	Population
Châteauroux-2 *	Fraction de Châteauroux	6,3	16 282	CC Chabris - Pays de Bazelle	10	249,6	6 357
Châteauroux-3 *	Fraction de Châteauroux	6,3	18 390	CC du Châtillonnais en Berry	10	276,4	6 117
Châteauroux-1 *	1 + Fraction de Châteauroux	38	16 658	CC du Val de Bouzanne	12	277,2	6 057
Issoudun	6	153	14 290	CC de la Marche Berrichonne	9	284,2	5 734
Ardentes	12	396	17 422	CC du Pays d'Issoudun	12	310,7	20 331
Argenton-sur-Creuse	20	443	18 059	CC de la Région de Levroux	11	342,9	6 417
Buzançais	20	649	20 813	CC Cœur de Brenne	11	441,8	4 887
Neuvy-Saint-Sépulchre	25	653	15 402	CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	21	452,4	19 882
La Châtre	34	786	16 413	CC Val de l'Indre - Brenne	12	481,6	13 716
Valençay	29	789	17 826	CC Marche Occitane - Val d'Anglin	17	507,8	6 993
Levroux	34	871	17 016	Châteauroux Métropole	14	537,9	73 187
Le Blanc	27	886	18 939	CC Écueillé - Valençay	19	539,9	11 469
Saint-Gaultier	34	1 106	16 690	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	30	642,8	16 843
				CC Champagne Boischaux	30	710,7	10 111
				CC Brenne - Val de Creuse	28	823,5	18 325

Exemple dans l'Indre, où le département compte 13 cantons, dont 10 que l'on peut qualifier de ruraux, contre 15 intercommunalités, dont 14 CC.

Exemples locaux



70 | FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Installation d'une maison de services au public

Le village est assez loin des villes où sont les services (25 à 30 km). La commune a mis en place une borne visio en 2012. Depuis, le service a progressivement évolué. Aujourd'hui, un bureau y est dédié avec un agent présent 29 heures par semaine et des ordinateurs à disposition.

L'objectif était de permettre aux administrés de la commune et des environs d'accéder facilement aux services et de limiter leurs déplacements. Résultats : augmentation constante de la fréquentation, avec plus de 1 000 sollicitations en 2018. « Il aura fallu des années pour que le service soit bien utilisé, malgré de nombreuses

publicités. Certaines personnes sont toujours réticentes avec la technologie numérique et notamment les entretiens visio. Cependant, depuis fin 2017, la mise en place des services de l'ANTS pour les cartes grises et les permis de conduire a décuplé la fréquentation de notre MSAP, qui ne fonctionne dorénavant que sur rendez-vous » explique Nicole Milesi, maire du village.

Quels conseils ? « Recruter un agent d'accueil compétent en informatique, les 3/4 des démarches actuelles se faisant maintenant sur internet, et avoir un bureau et du matériel dédiés à la MSAP ».



57 | RETONFEY

Restructuration de la mairie en maison communale

Le maire de la commune, Christian Petit, explique que « les chantiers "extérieurs" ont toujours été privilégiés par la municipalité. Il faut entendre par là tout ce qui a pu contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants : la rénovation des écoles, la remise en état des rues, la construction d'un complexe sportif, etc. Un choix qui a fait passer la mairie, la « maison commune » et le toit de la République au second plan... Désormais, le bâtiment est très vétuste. Malgré quelques aménagements, l'ancien presbytère - devenu mairie - est resté dans son jus. Mais la municipalité a une vision optimiste ! En effet, il fut un temps où les aides auraient été accordées sans difficultés. Le bâtiment aurait été refait à neuf et l'histoire s'arrêtait là. Mais aujourd'hui il faut négocier pour bénéficier d'un coup de pouce. Le temps est aussi devenu un ennemi. Le bâtiment se détériore et certaines subventions disparaissent. Le moment est donc venu de monter un projet mais avec des perspectives plus larges qu'une simple remise à neuf. On optimise ! Pour offrir plus de services aux administrés, la commune souhaite créer une mairie multi-fonctions, une maison de services couplée avec une MAM, une crèche, une structure médicale et des

idées novatrices. Pour l'heure, le projet reste à construire et la municipalité a à cœur de redonner vie à cette immense bâtisse qui constitue aussi le patrimoine de la commune », explique Christian Petit, maire de la commune. « Les services s'éloignent de plus en plus. On le voit par exemple pour les cartes d'identité. Quand les gens posent une question sur les moteurs de recherche, on leur dit d'aller voir en mairie... Après ils ne savent plus où trouver les réponses à leurs questions. Il faut plus de proximité. On dit beaucoup de mots, et qu'il faut remettre les services publics sur les territoires, mais on n'est pas beaucoup aidés pour le faire. Nous n'avons pas de guichet unique pour nous expliquer comment procéder ». Objectif : optimiser le potentiel d'un bâtiment existant de 600 m² et apporter ou maintenir des services dans la collectivité. Année de réalisation : 2022. Coût du projet : 1 150 000 € Partenaires mobilisés : MATEC (le Département de la Moselle a complété son appui aux collectivités par la mise en place en 2014 de Moselle Agence Technique, véritable assistant et appui technique des communes et intercommunalités). Difficultés rencontrées : Complexité de montage du dossier (technique, financier, etc.)



36 | MÉZIÈRE-EN-BRENNE

Brenne-box dans l'Indre

La Communauté de communes Cœur de Brenne compte 11 communes pour moins de 5000 habitants. « Nous avons une problématique ultra rurale, mais nous avons rapidement vu l'importance du numérique pour désenclaver le territoire », explique Jean-Bernard Constant, responsable numérique de la Communauté de Communes.

Un Relais de Services Publics (RSP) a été installé en 2009 à Saint-Michel-en-Brenne avant de déménager en 2016 à Mézières-en-Brenne. La Brenne Box est créée. Il s'agit d'un tiers-lieu qui mutualise trois fonctions. Un cyberspace destiné à l'appropriation et à l'usage du numérique. Une Maison de Services Au Public pour permettre à la population de Cœur de Brenne de bénéficier gratuitement d'une aide pour toutes ses démarches administratives auprès des partenaires : Pôle emploi, impôts, CPAM, CAF, MSA, etc. Enfin un espace de coworking et de télétravail pour permettre aux auto-entrepreneurs, aux indépendants et aux employés de bénéficier d'outils de travail pour développer leurs activités.

En 2010, le RSP comptabilisait 159 actes. Les chiffres ont progressivement augmenté, jusqu'à doubler à partir de la création de la Brenne box. En 2018, on compte 2141 actes,



La MSAP de la Brenne Box a reçu le premier prix du concours des MSAP mené par le CGET en 2017.

dont 10 % de la part d'habitants qui sont domiciliés en dehors de la communauté de commune.

La Communauté de communes a également lancé le projet d'installer une borne interactive pour permettre un lien visio-conférence avec la MSAP dans toutes les communes de son territoire qui ne sont pas déjà dotées d'un cyberspace. Une borne est déjà effective sur la commune de Paulnay. « Nous attendions le financement de la Région pour installer les autres bornes. Nous venons de le recevoir. Nous sommes en train de finaliser le design et les bornes seront installées sur les communes d'ici la fin de l'année », déclare Jean-Bernard Constant.



41 | VIEVY-LE-RAYÉ

Une démarche itinérante dans le Loir-et-Cher

Ce service a été créé dans le cadre de la Communauté de communes Beauce Val de Loire en 2017. « Nous avons eu l'idée après la découverte de la maison de services itinérante à Thiérarche, dans l'Aisne », explique Jacques Bouvier, maire de

Vievy-le-Rayé et 2e vice-président de la Communauté de Communes.

Le camping-car aménagé circule sur le territoire toute la semaine avec une employée et un service civique. Il s'arrête une demi-journée par mois dans chaque commune. Parfois plus, si la commune est plus grande. « Les services publics doivent venir au devant des administrés. C'est une chance d'avoir une MSAP itinérante sur notre

territoire. C'est un service irrégulier, car il y aura dix personnes un jour et personne le lendemain, mais ça doit être un service public constant au service de la population. Si on installe une MSAP par canton, comme ça a été annoncé, certains administrés seront à 45 minutes en voiture de la MSAP ». La DETR a financé l'investissement et la Communauté de communes finance les salaires.



70 | LAVONCOURT

Cohabitation entre des services au public et de santé sous un même toit

Depuis une vingtaine d'années, la commune de Lavoncourt (70) a réaménagé un foyer logement pour personnes non dépendantes en pôle gérontologique. Ce pôle comprend notamment : un espace kiné avec trois professionnels aidés d'infirmières, lesquelles disposent de leur propre cabinet ; un espace réservé à une opticienne laquelle vient de manière hebdomadaire ; le Bureau de Poste ; une salle polyvalente reconvertie en point culturel et qui accueille la bibliothèque ; un local dédié au numérique avec une borne visio connectée à la CAF, à Pôle Emploi, au CNIDFF, à la CPAM.

Ce local a été labellisé «Maison de services» et une permanence est assurée 25 heures par semaine. Cette permanence assure notamment l'assistance sociale et la mission locale. L'objectif est de rendre accessible au plus

grand nombre des services publics et de santé dans un lieu unique. « Les résultats sont très satisfaisants et la commune prévoit d'accomplir une extension de sa maison de services au public en restructurant son ancien presbytère » témoigne Jean-Paul Carteret, maire de la commune et président de l'AMR 70. L'extension prévoit d'accueillir un ostéopathe, un podologue, une entreprise de taxis et deux logements pour des apprentis. « Il faut arrêter le saucissonnage et penser qu'un sujet n'a pas d'impact sur un autre sujet. Dans une commune rurale, tout est plus ou moins lié. La maison de services au public sert aussi bien aux personnes malades, qu'aux sans-emplois, qu'aux jeunes et aux vieux, etc. ». Coût du projet : 1 million d'euros. Partenaires mobilisés : Europe (35% de subventions), État, Région, Fondation de France



72 | LE LUDE

Au plus proche des habitants dans la Sarthe

La communauté de communes du Bassin Ludois, qui regroupait 8 communes, a créé en 2016 une maison des services au public afin de répondre aux besoins de la population : les accompagner dans des démarches administratives et mettre en place des permanences de partenaires (CAF, CPAM, Département etc...) au plus proche des citoyens.

La MSAP est installée sur la commune centre, Le Lude. La CC du bassin Ludois étant devenue le CC Sud Sarthe (19 communes), certains habitants devaient parcourir une vingtaine de kilomètres pour se rendre au Lude et bénéficier des services publics. Les élus ont alors décidé de mettre en place des permanences sur cinq communes de l'EPCI pour réduire à 10 kilomètres la distance maximale entre les

habitants et les services publics. Un agent de l'intercommunalité se déplace ainsi une fois tous les 15 jours dans chacune de ces cinq communes autour de trois thématiques : emploi, social et numérique.

Les annonces récentes du Président de la République donnent « une nouvelle lumière sur les MSAP », déclare Dimitri Drouet, directeur du pôle social de la Communauté de communes Sud-Sarthe, qui espère déployer plus encore les services publics sur le territoire avec un nouvel accompagnement financier.



La MSAP permet de mutualiser une quinzaine de services pour les habitants

les prix territoriaux

La Gazette • GMF

20
ans

VALORISEZ LES RÉALISATIONS DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Les Prix Territoriaux récompensent les initiatives transverses des équipes des collectivités qui améliorent le quotidien des usagers.

En 2019, et si c'était vous ?

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE
AVANT LE 5 JUILLET 2019 sur
www.prix-territoriaux.fr

Règlement complet disponible à cette adresse

Contact : Cécile Dulas - 01 55 21 11 43 cdulas@gmf.fr

Les Prix Territoriaux sont organisés par :



En partenariat avec :



LOI MOBILITÉ

Permettre aux initiatives locales d'émerger

Dès son article premier, le projet de loi limite l'exercice de la compétence mobilité au seul binôme région-intercommunalité, alors même que, sur le terrain, le besoin de souplesse est réel : que la Région chapeaute des projets de mobilité ou qu'elle soit l'autorité organisatrice ne pose pas de problème ; en revanche, limiter, à l'échelon inférieur, les compétences de mobilité aux seules intercommunalités semble être une mauvaise idée.

Premièrement, les EPCI en milieu rural sont déjà débordés (selon la MNT, 60 % des burnout concernant les agents des services publics locaux interviennent dans les intercommunalités) : ils doivent gérer leur nouveau périmètre, qui s'est élargi, et absorber de nouvelles compétences. De fait, l'ajout d'une compétence supplémentaire, avant la date butoir de 2021, semble inadapté, laissant trop peu de temps aux nouvelles équipes élues pour s'organiser.

Secondement, circonscrire la compétence mobilité au seul attelage région-intercommunalité risque d'exclure certains territoires de la réflexion de la mobilité et donc étouffer des solutions qui pourraient émerger du terrain. D'autant qu'en se basant sur les cartes mobilités de l'INSEE, il apparaît que les périmètres intercommunaux ne correspondent que très rarement aux

bassins de mobilité, questionnant la cohérence de ce transfert obligatoire et jetant le doute sur les capacités des intercommunalités à se saisir du sujet. Rares sont les lignes cohérentes de co-voiturage qui ne traverseraient qu'un seul EPCI. De la même manière, les lignes de rabattement ne sont souvent pertinentes que sur deux ou trois villages : en conséquence, sans cette souplesse, des projets resteront dans les tiroirs. Par ailleurs, si un projet fonctionne bien, rien n'empêche que sa gestion soit déléguée à la région ; au moins, il aura été imaginé sur le terrain, au plus proche des citoyens. Les outils mobilisables pour monter ce type de projet pourraient prendre la forme de conventions, signées entre les communes, sans nécessairement assister à la création d'un syndicat mixte. Il est primordial que ces outils soient les plus simples possible, pour ne pas élever des barrières inutilement.

Il apparaît, aux yeux de l'AMRF, que c'est en garantissant une souplesse dans la définition du bon périmètre d'action que les solutions pourront répondre aux enjeux de proximité et d'efficacité. Par exemple, la difficulté de mobilité des apprentis, qui ne peuvent se rendre sur leur lieu de stage faute de moyen de locomotion, serait plus pertinente si elle était réglée au niveau départemental.



©Pierre-Marie Georges

L'AMRF, s'opposant au caractère obligatoire du transfert de la compétence d'autorité organisatrice des transports, propose l'amendement suivant :

▶▶▶ Le III de l'article 1^{er} est modifié, comme suit :

« III. – Chaque commune, groupement de communes, ou département sur le territoire de la Région qui est devenue l'autorité organisatrice de la mobilité en application du II du présent article, peut néanmoins délibérer pour demander à cette dernière le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité. Dans leur ressort territorial, ces communes, groupements de communes ou départements sont les autorités compétentes pour organiser la mobilité. »



©Pierre-Marie Georges

WIFI4EU

L'Europe soutient enfin les communes rurales

Si le principe de l'appel à projet « dans la limite des places disponibles » reste très en deçà du besoin essentiel pour les communes rurales de disposer des mêmes outils qu'en ville, notons que la Commission européenne, après avoir essentiellement financé les villes, a rectifié le tir en attribuant une subvention

de 15 000 euros à davantage de communes rurales dans le cadre second tour de l'appel à projet « WIFI4EU ».

Parmi les 409 communes lauréates en France, ce sont en effet 251 communes rurales de moins de 3 500 hab. qui vont se faire financer des bornes wifi. Bravo aux 79 communes adhérentes de l'AMRF qui vont ainsi pouvoir proposer un meilleur accès au numérique et une connexion internet pour tous.

ÉCOLES RURALES

Une victoire qui appelle à la vigilance

Le 21 mai 2019, le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi «pour une école de la confiance». Le texte, largement remanié par rapport à la version votée par l'Assemblée nationale, a été adopté par 213 voix contre 95. Dans cette dernière version, dont l'AMRF aura été un lanceur d'alerte reconnu par de nombreux sénateurs, quelques modifications méritent particulièrement d'être soulignées.

Reconnaissant tout d'abord qu'« il y a eu des malentendus » et qu'il fallait « prendre le temps de la réflexion », Jean-Michel Blanquer s'en est remis à la sagesse du Sénat en acceptant la suppression de l'article 6 quater (sur les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux).

Ensuite, si l'article L111-1 du code de l'éducation impose aujourd'hui que « La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en

matière économique et sociale », les sénateurs y ont ajouté la nécessité de tenir compte également de la dimension territoriale (article 1^{er} bis AA du projet de loi).

Sur l'abaissement à 3 ans de l'obligation d'instruction votée à l'unanimité, les sénateurs et le ministre étaient en désaccord sur le financement des communes. Les sénateurs ont voté le fait que « L'État attribue de manière pérenne à chaque commune les ressources correspondant à l'augmentation des dépenses obligatoires qu'elles ont prises en charge, en tenant compte, pour les collectivités qui y procédaient antérieurement à la présente loi, de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées liées à l'État par contrat ».

En ce qui concerne les directeurs d'école, les sénateurs ont adopté un article 6 ter qui prévoit que les enseignants du 1^{er} degré « sont placés sous son autorité (du directeur d'école) », lequel, « en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale », « participe à leur évaluation ». Enfin, les sénateurs ont adopté un

amendement précisant que l'inscription à la cantine des écoles primaires « s'effectue dans la limite du nombre de places disponibles ». Il s'agissait de modifier l'article du Code de l'éducation qui instaure un droit d'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants scolarisés et qui, selon les sénateurs « instaure une forme de droit opposable à la restauration scolaire qui n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés alors même que la restauration scolaire est une compétence facultative et que le service de restauration scolaire est déjà soumis au principe de non-discrimination dans l'accès au service public ».

Si le texte doit à présent passer en Commission Mixte Paritaire (composée de sénateurs et députés et visant à trouver un accord sur les dispositions non consensuelles), espérons que les mesures ruralicides que le Ministre a présenté comme des « malentendus » ne seront pas réintroduites en catimini durant l'été.

COMMUNES NOUVELLES

Une étude auprès des maires délégués

Depuis la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, nombre de communes ont fait le choix de la fusion mais leurs bilans restent mitigés. Face à ce constat, l'AMRF vient d'élaborer un questionnaire neutre et objectif destiné à l'ensemble des maires délégués, maires des communes nouvelles et conseillers municipaux.

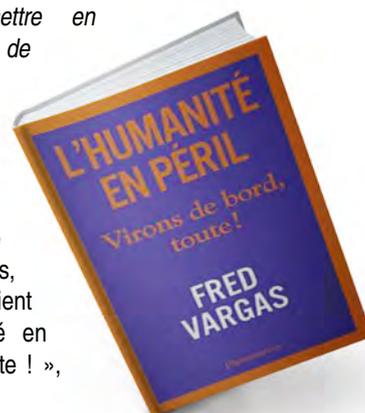
Depuis son envoi début mai, plusieurs centaines de retours nous sont parvenus. Les témoignages reçus, aussi riches que variés, nous permettront de mieux connaître les tenants et aboutissants de ces fusions de communes. Surtout, nous souhaitons obtenir un large panel de témoignages afin de déterminer les raisons de la réussite ou de l'échec de certains projets de fusion.

À terme, ce questionnaire œuvrera à la réalisation de deux objectifs : conseiller les communes rurales dans leur futur projet de fusion ; inciter les pouvoirs publics à mieux considérer les enjeux locaux.

REPÉRÉ POUR VOUS

« Avant toute chose, il est nécessaire de dire que nous devons réduire au maximum l'usage de nos voitures, ce qui est devenu très problématique dans les sociétés où tout s'est constitué autour d'elles : disparition des commerces de proximité dans les villages – qu'il faudrait obligatoirement réinsérer, quitte à ce que la grande distribution les subventionne-, disparition des lignes ferroviaires desservant les bourgs et jusqu'aux plus petits villages – qu'il serait indispensable de remettre en fonction-, [...] manque de bus ou de cars reliant station de train ou de TER aux bourgs et aux villages. »

Ces propos sont ceux de la romancière Fred Vargas, qui vit à la campagne, et vient de publier « L'humanité en péril, virons de bord, toute ! », Flammarion 248 p., 2019.





Le nombre d'écoles diminue **quatre fois plus vite** que le nombre d'enfants

Le nombre d'écoles primaires
-24% a diminué de
 entre 1980 et 2013

La politique, très ancienne et constante de fermetures et de concentration des écoles est un choix politique qui ne peut se justifier dans ces proportions par la question démographique (il n'y a pas moins de jeunes qu'avant en milieu rural).



Parallèlement, le **nombre d'habitants**
 du rural a augmenté de
+12% entre 1982 et 2015

Alors que, du fait de la fermeture de certaines écoles, des familles avec de jeunes enfants ont dû quitter la campagne.



Il y a aujourd'hui
4 millions
 de jeunes âgés entre 0 et
 14 ans qui vivent *en milieu rural*



Ce chiffre est stable dans la durée
 puisqu'en effectif, le **nombre**
 de jeunes ruraux a
 à peine baissé de **-6%**
 entre 1982 et 2015
 (soit un taux de variation annuel
 moyen de **-0,2%/an**)



Si baisse relative des élèves il y a,
 elle ne peut servir d'argumentaire
 pour cibler particulièrement
 les communes rurales.



Comment expliquer alors
 que le taux de variation annuel
 moyen de fermeture d'école
 continue au rythme de **-1,1%/an**
 en milieu rural contre **-0,4%/an**
 en zone urbaine ?



D'ailleurs **la proportion de jeunes à la campagne** continue d'être légèrement supérieure à celle enregistrée en ville (22,4% contre 21,8% en 1982, et

18,7% contre **18,2%**
 en 2015)



La politique malthusienne du ministère est manifestement déconnectée du critère démographique et contraint inutilement les stratégies familiales des couples avec enfants





ILLE ET VILAINE |
À LA RENCONTRE
DES MAIRES

Le tour du département en une semaine

Louis Pautrel, président de l'AMR35 et vice-président de l'AMRF vient de finir le tour de son département en une semaine. Le but : aller à la rencontre des élus et des acteurs du territoire pour échanger sur la vie dans une commune rurale, parler des différents projets, des difficultés, etc. « *Je vois entre 4 à 5 maires par jour. Je dors chez les élus le soir* », confie Louis Pautrel, « *j'aime bien aller sur le terrain, c'est une façon pour moi de me mettre à jour* ». Au total, il aura parcouru près de 900 kilomètres et pris de nombreuses notes.



HAUTE-MARNE ET DORDOGNE | ENGAGEMENT CITOYEN

Les maires invitent chacun à s'investir dans sa commune

Eric Krezel, président de l'association des maires ruraux de la Haute-Marne, a organisé trois réunions avec les maires de son département sur le thème de l'engagement citoyen. « *Il y a eu une réunion dans chaque arrondissement du département. Une quinzaine de personnes étaient présentes à chacune* », explique Eric Krezel. Le but était de se poser des questions de fond sur l'engagement, sur le rôle de l'élu, etc. « *Nous n'étions pas nombreux mais les réunions étaient très in-*

téressantes. Et quand on fait le tour de la table, on s'aperçoit qu'aucun maire n'avait prévu avant qu'il deviendrait maire. Contrairement aux communes de grande taille, les élus des villages de moins de 1000 habitants sont arrivés là par hasard, se sont adaptés à la fonction et se sont passionnés pour ce rôle. Ils ne sont pas carriéristes ». De manière similaire, Alain Castang, président des maires ruraux de Dordogne, est à l'initiative d'une conférence-débat sur la démocratie participative à Trélisac le 7 juin. Intitulée « *Ils l'ont fait, maintenant à nous !* », cet échange se déroulera en présence du maire de Sail-lans (Drôme), dont le village a initié une démarche participative précurseur.



SAÔNE-ET-LOIRE | TROPHÉES DES MAIRES

Mettre en valeur l'action communale

L'Union des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR71) est partenaire des « trophées des maires » organisés par le Journal de Saône-et-Loire (JSL) qui rendra son verdict le mardi 11 juin. Pour le président de l'UMCR71, Jean-François Farenc, cet événement « *permet de valoriser des expériences et de révéler la vitalité de l'initiative communale. Malgré le contexte de transfert automatique des compétences* qui, comme je l'ai dit au Président de la République, fragilise l'action des maires, les élus se battent pour garder des leviers d'actions pour le développement de leur territoire, que ce soit en matière de transition énergétique, de culture ou de développement numérique. Ces trophées montrent ainsi que le développement économique est aussi l'affaire des communes rurales qui ne sont pas des banlieues d'ortoirs. Cette mise en valeur par les trophées permet d'observer ce qui se fait ailleurs et*



de soutenir l'action des maires qui œuvrent pour le développement de leur économie. Tout ne peut se résumer à l'intercommunalité, et pour les PME et le secteur des services par exemple, la municipalité demeure le cadre privilégié de l'accompagnement des projets ».

*L'UMCR71 rappelle à ses adhérents que les communes ont jusqu'au 30 juin pour délibérer afin de s'opposer au transfert de la compétence Eau et Assainissement. Par ailleurs, elle donne rendez-vous le 03 juillet, à Epervans à 18h30, pour une séance d'information consacrée au maire face aux catastrophes naturelles.



Une nouvelle AMR et une initiative pour libérer la parole dans les EPCI

Jean-Jacques Marty, président de la nouvelle Association des maires ruraux de l'Aude, a réussi à imposer le vote anonyme au sein de son conseil communautaire. Ce nouveau dispositif permet aux élus de voter librement, sans craindre des représailles de la part des autres élus. Témoignage :

« Je me suis battu pendant 4 ans pour réussir à le mettre en place. Nous sommes 80 élus au sein de notre conseil communautaire. Pour voter, il fallait qu'on vote à main levée ou qu'on se lève et qu'on dise si on votait pour ou contre. Toutes les décisions passaient à 90%. Beaucoup de maires n'osaient pas se mettre le président du

conseil à dos.

Je me suis alors renseigné sur le vote anonyme. Il fallait que ça soit noté dans le règlement intérieur de l'intercommunalité. J'en ai parlé aux autres élus et petit à petit ils ont commencé à demander le vote électronique. Il s'agit d'une télécommande avec trois positions : Pour, contre ou abstention. Les télécommandes sont nominatives mais on peut demander en début de conseil que les votes soient anonymes. Si un tiers des élus demandent le vote anonyme, c'est acté. Et contrairement au vote à main levée qu'il faut souvent recompter plusieurs fois, là, dans les 30 secondes, on a le résultat sous forme



En présence de Guy Clua, vice-président de l'AMRF, la nouvelle association départementale a élu pour président, Jean-Jacques Marty, maire de Saint-Ferriol (120 hab.).

de camembert.

Cela fait déjà trois conseils que nous utilisons le vote anonyme, et cela change complètement les résultats. C'est un vote démocratique. Les élus ne viennent pas la boule au ventre pour les votes importants. Certains ne venaient même pas ces jours là, alors qu'aujourd'hui, nous n'avons quasiment plus d'abstention. »



La soirée d'ouverture du festival a donné lieu à un débat en présence de Michel Fournier, président de l'AMR88 et 1^{er} vice-président de l'AMRF, qui a témoigné de la capacité d'action des communes malgré le désengagement continu de l'État. Cet échange d'expériences concrètes a permis de mettre le festival sur les rails de l'avenir en donnant à voir nombre d'initiatives rurales.



Caméra des champs : Témoigner des enjeux de la ruralité

La 21^e édition du festival « Caméra des champs » a rendu son verdict le 19 mai. Occasion une fois encore de rendre hommage par les films documentaires au dynamisme des hommes et des femmes qui, partout dans le monde, se battent pour faire vivre la ruralité. « Cette année, c'est la question foncière qui était au cœur de

notre sélection, en montrant l'impact que cela peut avoir en termes d'aménagement et de paysages », témoigne Luc Delmas, directeur du festival. Occasion pour les deux cents personnes présentes à chaque séance (18 films étaient en compétition) de débattre de l'avenir de la ruralité. « Les gens ne sont pas dans la lamentation, ils s'engagent localement, et on a remarqué cette année que les échanges étaient plus engagés, comme si les spectateurs avaient besoin de faire vivre le débat citoyen ».



Les opérateurs télécoms face aux maires

L'association des maires ruraux de l'Ardèche a réuni le 23 mai les maires du département devant le Directeur de la Fédération nationale

des Telecoms qui regroupe les opérateurs et qui est chargée de développer la 4G en Ardèche. Les représentants de l'État, du Département et les Parlementaires étaient présents. C'est une centaine de communes ardéchoises qui étaient représentées. Cela a permis aux élus de connaître le plan de

déploiement et surtout de faire remonter leurs remarques. Il a été aussi beaucoup question du téléphone fixe et de son très mauvais fonctionnement. « Les élus sont sortis très contents de la réunion », assure Jacques Genest, président de l'AMR07 et sénateur de l'Ardèche. À suivre.



BANQUE des
TERRITOIRES



**Construire
ensemble
les territoires
de demain**

#AFondLesTerritoires

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques.

L'intérêt général a choisi sa banque

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr

MATERNITÉS : ET SI LA PROXIMITÉ ÉTAIT LE PREMIER FACTEUR DE SÉCURITÉ ?

La dangerosité supposée des petites maternités, qui justifie leur fermeture depuis des décennies, est contestée par des chercheurs et des médecins qui rejoignent ainsi les arguments des citoyens mobilisés pour leur maintien. Les conséquences parfois dramatiques observées localement interrogent alors sur les objectifs de l'État qui, une fois encore, sacrifie l'égalité territoriale sur l'autel d'arguments purement comptables, qui ne prennent pas en compte la question de la qualité des soins.

« La Nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs »

Tels sont les grands principes énoncés dans le préambule de la Constitution et qui s'imposent à tous. Pourtant, les différentes actualités liées à la thématique des déserts médicaux rappellent chaque jour la souffrance des habitants face aux inégalités d'accès aux soins. Ce vaste sujet renvoie à des problématiques de distance, très rarement appréhendées par le législateur. Préférant se réfugier derrière des critères comptables, l'État porte finalement peu d'attention à la question du patient. Pourtant, bien des sujets qui seront débattus à l'occasion du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé devraient se focaliser sur cette défense de l'intérêt général rappelé en introduction et faire taire les corporatismes qui entravent aujourd'hui gravement la transformation du système de santé, à l'image de ce que l'on peut observer autour du sujet des maternités développé ici.

LA LONGUE DISPARITION DES MATERNITÉS DE PROXIMITÉ



➤ avec un seuil de fermeture fixé à **300 accouchements par an** (selon un décret de 1998), on compte aujourd'hui **70% de maternités en moins** par rapport à 1972, pour une baisse de 14 % des accouchements.

➤ Aujourd'hui, ce sont **50 maternités qui sont menacées** (si on se réfère à la cinquantaine de comités de soutien constitués localement).

Entretien

EVELYNE COMBIER, pédiatre, et **ADRIEN ROUSSOT**, géographe, sont des chercheurs spécialisés sur la prise en charge hospitalière des grossesses. Avec leur équipe de recherche du CHU de Dijon, ils vont prochainement publier un rapport sur l'offre territoriale de soins hospitaliers en France.

Les travaux sur les maternités, et notamment les questions liées au

temps d'accès sont rares. Comment expliquer cette part d'impensé ?

La littérature internationale, et principalement celle des pays anglo-saxons et du Nord de l'Europe, est en effet beaucoup plus dense qu'en France. Cette question de la distance, si elle peut paraître simple de premier abord, nécessite d'harmoniser les questions de distance et de temps de transport. Ensuite, c'est une question d'accès aux données. C'est pourquoi

on a d'abord travaillé à l'échelle de la Bourgogne avant de poursuivre ce travail de recherche à l'échelle nationale. Mais tous nos résultats sont formels, il y a un facteur risque pour la maman et le nourrisson qui est démultiplié à partir de 45 km de distance à la maternité (ou 45 minutes selon les études). Cela fait déjà 10 à 15 ans qu'on le dit, mais en France, on a parfois le sentiment qu'à part attendre une étude qui permettrait de dire qu'une maternité

de niveau 1 est dangereuse, les autorités font peu de cas de cette problématique de l'accessibilité.

Il existerait donc une volonté politique de détruire le maillage territorial des petites maternités ?

Disons de manière plus neutre que les outils d'évaluation à disposition ne permettent pas d'aider à la décision. Le seuil des 300 accouchements par exemple mériterait d'être interrogé : est-il toujours pertinent 20 ans après la publication du décret, alors que la natalité est en baisse ? N'existerait-il pas d'autres critères d'évaluation que le nombre d'actes des obstétriciens ? Il faut aller vers une prise en compte de la qualité des soins beaucoup plus large et surtout intégrer les risques liés à la distance.

IL FAUT ACCEPTER QUE PLUS UNE MATERNITÉ EST PETITE, PLUS SON TAUX D'OCCUPATION EST FAIBLE

Sans compter que la fermeture d'une maternité a un impact sur l'ensemble du site hospitalier concerné. Sans maternité, c'est la pédiatrie qui disparaît, puis la chirurgie, etc. On sait qu'une fermeture entraîne celle d'autres services et limite l'accès de l'ensemble de la population à d'autres soins.

Justement, hormis les chiffres édifiants rappelés ci-contre, quelles sont vos principales conclusions ?

C'est assez simple au final : plus on habite loin d'une maternité, plus le risque d'accoucher au bord de la route est élevé, et plus les risques pour les mères et les enfants sont élevés. Même si l'on sait qu'à l'inverse des villes où les femmes sont très facilement renvoyées à la maison si le travail n'est pas assez avancé, les femmes qui habitent loin sont plus facilement gardées et hospitalisées, il n'en demeure pas moins que les risques explosent avec la distance.

Comment expliquer cette incessante concentration dans des gros pôles ?

En France, on fait tout pour le bébé,

CELA NE VEUT PAS DIRE QUE LE SERVICE MÉDICAL EST DE MAUVAISE QUALITÉ ET ENCORE MOINS DIRE QUE CELA PERMET DE FAIRE DES ÉCONOMIES

mais on ne fait rien pour les mères. Sans parler de l'impact de la distance sur l'organisation familiale pendant le temps de l'hospitalisation, les réflexions des autorités se bornent sur le nombre d'actes. Le nombre d'accouchements programmés et le taux d'occupation d'une maternité ne devraient pas être une variable pour évaluer une maternité, car cela entraîne irrémédiablement une course aux regroupements, et à la réduction du nombre de lits en obstétrique. À Valence, il y a carrément des femmes qui sont logées à l'hôtel ! Il faut accepter que plus une maternité est petite, plus

DES FACTEURS DE RISQUE DÉMULTIPLIÉS PAR LA DISTANCE



DISTANCE

- 326 000 femmes vivent à plus de 45 minutes de leur lieu d'accouchement



RISQUE

- On recense tous les ans plus de 2200 naissances inopinées hors maternité (dans une ambulance, dans une voiture, au bord d'une route, ou au domicile, sans que cela soit un choix des parents).

- Au-delà de 45 minutes, le risque de mortalité infantile et maternelle est multiplié par 2

- Tous les jours, 6 nourrissons voient le jour inopinément hors maternité
- Pour ces naissances, le taux de mortalité du nourrisson est multiplié par 3,3, tandis que le risque de décès maternel est multiplié par 13 !



CLASSEMENT

- L'organisation mondiale de la santé considère que la mortalité infantile est un bon indicateur de la qualité des soins
- Or, selon l'Inserm, la France se classe à l'échelle européenne au 21^e rang sur 28 en ce qui concerne la mortinatalité (enfants mort-nés) et au 23^e rang pour la mortalité néonatale (décès dans le 1^{er} mois).

son taux d'occupation est faible, car il faut proportionnellement prévoir suffisamment de lits pour couvrir les besoins. Mais cela ne veut pas dire que le service médical est de mauvaise qualité, et encore moins dire que cela permet de faire des économies car on sait qu'il n'y a pas d'économies d'échelle et qu'au contraire, plus c'est gros, plus c'est cher. On a parfois le sentiment que le ministère ne sait pas comment fonctionne un hôpital de province !

Un maillage de petites maternités peut-il être une solution pour les territoires ruraux ?

À la différence d'autres pays, comme l'Angleterre et les pays scandinaves, nous n'avons pas en France la culture des petites unités du type des maisons de naissance. Il faudrait d'abord arrêter de dire qu'une petite maternité présente un facteur de risque plus grand. Le danger, c'est une mauvaise prise en compte du

transfert des mamans et des bébés en cas de risque. Les Hollandais par exemple trient les grossesses à bas risque pour les laisser complètement à la charge des sages-femmes. C'est un modèle de prise en charge qui peut inspirer les maisons de naissance, en redonnant aux sages-femmes la responsabilité du bas-risque, car ce sont des professions médicales avec des compétences qu'il faut valoriser. On n'a pas besoin d'avoir des obstétriciens partout ! ■

Extraits de l'argumentaire de l'AMRF pour le Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé



PRENDRE EN COMPTE ET DÉFINIR LA PROXIMITÉ :

« Le terme de « proximité » est régulièrement usité dans le projet de loi sans qu'aucune définition claire n'y soit adossée, dépossédant ce mot de son contenu et le condamnant à l'abstraction. Or, si le projet de loi se doit de lutter pour que chaque citoyen puisse avoir accès à une santé de proximité, il paraît indispensable de donner une définition de la proximité. Ainsi, l'AMRF propose de définir la proximité comme : pour une urgence vitale, l'espace au sein duquel une équipe médicale (comprenant donc un médecin urgentiste) peut intervenir en moins de 30 minutes ; pour une consultation, l'espace au sein duquel le temps d'accès à un médecin généraliste est inférieur à 20 minutes ».



PERMETTRE AUX FEMMES D'ACCOUCHER EN TOUTE SÉCURITÉ EN ZONE SOUS DOTÉE :

Les accouchements doivent pouvoir se dérouler en toute sécurité en zones sous dotées. Il n'est pas possible d'accepter que l'ambulance de pompiers puisse devenir une maternité. Si les grossesses et accouchements à risque doivent continuer à être accueillis en maternité, il faut développer des maisons de naissance, avec un plateau technique d'anesthésie, qui assureront suivi et accouchement des grossesses diagnostiquées sans risque, en permettant la pratique avancée d'infirmières anesthésistes, à cheval sur l'hôpital et la maison de naissance, afin que les femmes enceintes en milieu rural bénéficient de la même prise en charge de la douleur que les femmes en ville, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Soutien au manifeste national « Renaissance des maternités condamnées »

Lors de son Assemblée générale, l'AMRF a adopté une motion de soutien au manifeste publié par la coordination des délégations en lutte contre la fermeture de leur maternité

Extraits :

« Alors que sont rapportées des dizaines de drames touchant les mères et leur bébé, la population dénonce d'une même voix l'aveuglement et le déni des agences régionales de santé et du ministère, la souffrance des futurs parents et de leurs proches, le burn-out des soignants, la disparition des services publics hospitaliers, la négation des droits constitutionnels d'égalité d'accès aux soins et des grands principes de la sécurité sociale ».

À retrouver sur www.amrf.fr

Localisation des mouvements signataires:

MONTLUÇON (03), BRIANÇON (05), AUBENAS (07), SAINT AGRÈVE (07), ARDENNES (08), COUSERANS (09), MILLAU (12), SAINT-AFFRIQUE (12), AUBAGNE (13), LISIEUX (14), VIRE (14), COGNAC (16), RUFFEC (16), COTE D'OR (21), LANNION-TRESTEL (22), PAIMPOL (22), SARLAT (24), DIE (26), BERNAY (27), BREST (29), CONCARNEAU (29), DOUARNENEZ (29), MORLAIX (29), GERS (32), LE BLANC (36), SAINT CLAUDE (39), RIVE DE GIER (42), GRAMAT (46), VILLENEUVE-SUR-LOT (47), GRANVILLE (50), AUDACE (53), LONGWY (54), AMBERT » (63), THANN (68), LURE LUXEUIL (70), MONTCEAU-LES-MINES (71), MORVAN (71), MOUTIERS (73), MANTES (78), RAMBOUILLET (78), DEUX-SEVRES (79), THOUARS (79), ALBI (81), LUÇON (85), MONTAIGU (85), CHATELLERAULT-LOUDUN (86), REMIREMONT (88), DOURDAN (91), MONTREUIL (93), CRÉTEIL (94), IVRY (94), MARIE-GALANTE (97)

Grâce à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque, Générale du Solaire vous propose des retombées économiques complémentaires en louant vos terrains pour minimum 30 ans, via un bail emphytéotique.

DEVELOPPEZ VOTRE TERRITOIRE



Valorisez vos terrains inexploités & obtenez un revenu additionnel pour votre collectivité !

- Bénéficiez d'un loyer annuel pour la commune et tirez profit de taxes locales
- Communiquez une image verte de la commune et participez aux objectifs de la transition énergétique
- Valorisez vos fonciers inexploités : zones d'activité délaissées, friches industrielles, anciennes carrières, anciennes décharges, anciens sites pollués, site ICPE, tous terrains propices à une centrale au sol.

04-11-62-63-57
contact@gdsolaire.com
www.gdsolaire.com